



Syndicat CFTC du Personnel du Groupe- Sanef

28, Rue de l'église 60410 ROBERVAL



Frédéric MINET
Délégué Syndical Central
Portable : 06.83.41.11.04
Messagerie : frederic.minet2@wanadoo.fr

Cambrai, le 8 novembre 2008

M.GAUTHEY François
Directeur Général
Groupe-Sanef
30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

Monsieur,

Lors des dernières réunions de négociations concernant la filière viabilité, la Direction Générale a proposé un début de projet d'accord. La CFTC a demandé lors de ces réunions d'inclure un certain nombre d'articles supplémentaires.

Par ce courrier, nous formalisons ces demandes allant vers une amélioration de cette filière qui n'a jamais été valorisée à ce jour.

La CFTC souhaite donc voir dans cet accord des articles sur :

- La prime viabilité
- La garantie individuelle des heures d'astreinte annuelle
- Le paiement des délais de prévenance lors des modifications de planning et d'astreinte
- La reconnaissance du travail sous circulation
- La définition des parcours de formation
- La revalorisation et l'extension de l'accord 92.2 (indemnité de zone et de proximité obligatoire)
- L'aménagement de fin de carrière
- Le maintien du paiement du taux d'astreinte dans le cas d'heures supplémentaires effectuées (hors intervention) pendant l'astreinte
- La garantie du 11ème jour férié

La Direction Générale semble avoir pris le parti de faire disparaître la garantie des rémunérations souhaitant voir ce point inclure l'accord viabilité, négocié actuellement. La CFTC n'est pas signataire de l'accord 99.2 concernant la réduction du temps de travail, de ce fait, nous désirons que ce point ne soit pas intégré dans l'accord mais fasse l'objet d'une autre négociation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Frédéric MINET
Délégué Syndical Central CFTC